

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2021

Présents : Yvan AUGER, Laurent BLONDEAU, Albin BOUVERET, Christian BRUNEEL, Jocelyne CART-LAMY, Marie-Angélique COTTER, Sylvain DURY, François FENIET, Yannick FOUCAULT, Estelle JANIER-DUBRY, Denis MARTIN, Lise MARTIN, Jean-Christophe MICHALET, Fabien MOREL, Frédéric OLLITRAULT, Benoît PIARD, Dominique SAVARY.

Absents excusés : David COLANGE (problème de connexion en visio-conférence), Fabien MOREL, Jérémie PIARD.

Absents : -

**Introduction** : Du fait du contexte sanitaire, la réunion du Conseil Municipal a été organisée pour permettre aux élus qui le souhaitent, de pouvoir y participer à distance. Les décisions sont votées au scrutin public : De visu pour les conseillers présents et à l'appel de leur nom pour les personnes en visioconférence. En cas d'adoption de demande de vote secret, le Maire reporte ce point de l'ordre du jour à une séance ultérieure. Sont comptabilisés dans le quorum, les élus présents physiquement et en distanciel. Pour garantir le caractère public des débats, la séance est filmée et diffusée sur la page Facebook de la Commune.

### **1) Approbation du dernier compte-rendu et nomination du secrétaire de séance**

M. Yannick FOUCAULT est nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 30 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

### **2) Nomination d'un coordonnateur / Recensement de la population 2022**

Mme Jeanne RIVET est reconduite en qualité de coordonnateur pour le recensement 2022 de la population 2022. Voté à l'unanimité.

### **3) Nomination d'un référent ambroisie**

Le Conseil Municipal reconduit Christian BRUNEEL en qualité de référent ambroisie de Nanchez.

Accord à l'unanimité, moins une abstention.

### **4) Cartes Avantages Jeunes**

Comme les années précédentes, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'offrir la Carte Avantages Jeunes, aux habitants de Nanchez **de 6 à 25 ans**, sur inscription préalable en mairie.

### **5) Tarifs piscine 2022**

Les tarifs piscine sont fixés comme suit (+ 2% par rapport à 2020) :

- Catégorie A : ticket d'entrée enfants (de 3 à 14 ans) : 3.60 €
- Catégorie B : ticket d'entrée adultes : 4.10 €
- Catégorie C : carte d'abonnement enfant (de 3 à 14 ans) : 10 entrées : 27.50 €
- Catégorie D : carte d'abonnement adulte : 10 entrées : 35.50 €
- Catégorie E : carte saison habitants Nanchez : 46.00 €
- Catégorie F : carte saison hors Nanchez : 61.00 €
- Sont exonérés les enfants de moins de 3 ans ;

## 6) Tarifs badges – Hiver 2021-2022

M. le Maire donne lecture de la proposition de tarifs de l'Espace Nordique Jurassien. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les tarifs proposés par l'ENJ.

## 7) Indemnisation / Frais kilométriques

M. DUJARDIN, habitant Villard-sur-Bienne a été désigné délégué au numérique pour la Commune et participe régulièrement à des réunions concernant l'amélioration de la téléphonie sur notre secteur. Il demande à être indemnisé des kilomètres effectués à cette occasion. Accord à l'unanimité (selon le barème officiel).

## 8) Subventions aux associations

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 3 abstentions, **DÉCIDE** du versement des subventions aux associations suivantes :

|   |       |
|---|-------|
| ○ Foyer Rural Prénoyel - Les Piards               | 500 € |
| ○ Ski club de l'Abbaye                            | 500 € |
| ○ Hand-ball club                                  | 500 € |
| ○ Amicale des Pompiers de Villard sur Bienne      | 500 € |
| ○ Envergure                                       | 500 € |
| ○ Nanchez Maintenant                              | 500 € |
| ○ Le Jura de ferme en ferme                       | 250 € |
| ○ Association Les Prés Festifs                    | 150 € |
| ○ Handiane  | 150 € |
| ○ AICAF de Chaux des Prés - Prénoyel - Les Piards | 100 € |
| ○ AICAF de Villard sur Bienne                     | 100 € |
| ○ Anciens Combattants                             | 100 € |
| ○ Souvenir Français                               | 100 € |

## 9) Renouvellement / Bail de chasse

M. le Maire propose le renouvellement du bail de chasse du secteur Nanchez – Les Piards pour 50 €, comme pour le bail du secteur de Villard sur Bienne. Voté à l'unanimité.

## 10) Convention / Grimpe d'arbres

M. le Maire informe l'assemblée, d'une demande de concession de Grimpe d'arbre par la coopérative COOPILOTE, demeurant 7 rue Alfred De Vigny à Besançon (25000), en forêt communale relevant du régime forestier, parcelles forestières n°24 et 32, parcelles cadastrales 442 AC 0072 et 442 AB 0030 sises sur le territoire communal de NANCHEZ (secteur PRÉNOVEL), lieu dit « La vie des geais » et « Mont de l'échine ».

Cette activité est animée par M. Tedy BASMAJI.

L'Office National des Forêts, ayant émis un avis favorable, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention pour 5 ans et fixe la redevance à 50 € / an.

## 11) Conventionnement du site d'escalade de la Préla

Le site d'escalade de "La Préla", situé sur le secteur de Prénoyel, fait l'objet d'un conventionnement avec la Fédération Française de Montagne et d'Escalade du Jura (FFME 39).

Dans le cadre du renouvellement de ces conventions, la FFME 39 passe de nouveaux contrats avec l'ONF, pour tous les sites se situant dans les forêts soumises au régime forestier et souhaite signer une telle convention avec la Commune, pour le site de la Préla.

L'ONF et la FFME continuent à assumer la gestion du site et les responsabilités qui en découlent. L'entretien est confié au comité du Jura, organe déconcentré de la Fédération Nationale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

## 12) Transfert de compétences Mobilité à la Grandvallière

Par délibération, le Conseil communautaire de la Grandvallière a décidé de prendre la compétence Mobilité, comme l'y invitait la loi. En prenant cette compétence, la Communauté de Communes ne se substitue pas à la Région (ex : transports scolaires), mais décide des services qu'elle souhaite organiser et/ou soutenir pour apporter la réponse la plus adaptée aux besoins de mobilité du territoire, en complément de ceux déjà pris en charge par la Région.

Les Conseils municipaux des Communes membres sont sollicités pour faire connaître leur position quant à ce transfert.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le transfert de la compétence Mobilité, à La Grandvallière.

## 13) Convention avec le SIEC / Extinction éclairage public

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec le SIEC, pour la programmation de l'extinction de l'éclairage public voté en séance du 2 avril 2021.

Une participation financière (50 %) peut être allouée par le SIEC, Syndicat Mixte d'Energies, d'Equipements et de Communications du Jura, dans la mesure où ce programme concourt à une meilleure gestion du réseau de distribution d'électricité dont il a la charge.

A cette occasion, 4 armoires vétustes seront changées ; sur un programme estimé à 9 293,70 € TTC, la participation de la Commune sera de 4 646,85 € TTC ; la collectivité pourra retoucher le FCTVA, fonds de compensation de la TVA.

Pour information, l'extinction de minuit à 5h, toute l'année sur les 4 communes, génèrerait 3 500 € d'économie.

## 14) Courrier du Dr MANGÉARD

Par courrier, le Docteur MANGÉARD, qui loue un local communal à Prénovel, pour l'exercice de sa profession de médecin généraliste, informe du départ à l'automne, des deux médecins de St-Laurent, ce qui l'oblige à revoir son organisation et à augmenter son temps de présence sur le cabinet de St-Laurent, aux dépens de celui de Nanchez.

Compte tenu des frais engendrés pour le cabinet de St-Laurent, Mme MANGÉARD sollicite une réduction du loyer de Nanchez, voire sa gratuité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 2 abstentions, refuse de donner une suite favorable à cette demande, compte tenu qu'elle créerait sans conteste, un précédent vis-à-vis des autres commerçants, locataires de la Commune.

## 15) Cessions de terrain :

- **Demande de Mme SANDY** : Mme SANDY, domiciliée au lieudit Ladaval aux Piards, souhaite acquérir deux surfaces prises sur la parcelle communale cadastrée 417 A 561, qui jouxte sa propriété.

Le Conseil Municipal, accepte de vendre à Mme SANDY, les surfaces telles qu'elles ont été dessinées par l'intéressée sur le plan fourni, la petite aire à 25 € / m<sup>2</sup> et la grande superficie à 5 € le m<sup>2</sup>, conformément à sa demande, sachant qu'il restera entre ces deux parcelles vendues un passage vers la parcelle 417 A 482. Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

- **Demande de M. REYBILLET** : M. Didier REYBILLET, domicilié 7, rue du Crêt aux Piards souhaite acquérir environ 360 m<sup>2</sup> de la parcelle communale cadastrée 417 A 603, qui jouxte sa propriété, en vue de réaliser un enrochement et d'améliorer l'environnement paysager du quartier.

M. REYBILLET a fait une offre à 10 € le m<sup>2</sup> qui est accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal, qui rappelle que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

- **Demande de Mme AVOIRTE** : Mme Dominique AVOIRTE propose la vente d'un terrain au centre du village de Chau-des-Prés, jouxtant l'ancienne école communale, actuellement louée à usage de commerce (épicerie), au prix de 50 000 € (cinquante mille euros).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décline la proposition de Mme AVOIRTE.

## 16) Participation FRANCAS – Solde 2020

Pour pouvoir procéder au règlement des factures présentées par Les Francas, la Trésorerie demande une délibération. Le Conseil Municipal accepte de payer la somme demandée, soit 9 022.10 €, au titre de 2019. Voté à l'unanimité.

## 17) Décision modificative n° 2

Le paiement des 1ères factures de bons cadeaux ont été passées en règlement au compte « Fêtes et cérémonies ». Lors de l'envoi des 3 dernières factures, la Trésorerie indique que le règlement de bons cadeaux s'apparente à des subventions aux personnes de droit privé : Les écritures doivent être faites au compte 6745. Or, aucun crédit n'est ouvert pour le chapitre 67. Le Conseil Municipal décide de transférer 1 000 € d'un compte à l'autre pour réaliser le paiement de ces factures.

## 18) Pétition / Fontaine Villard sur Bienne

M. le Maire fait part d'une pétition d'une quarantaine d'habitants de Villard-sur-Bienne, pour la remise en eau de la fontaine de la Croix, à l'entrée de la rue Le Pavé, faisant état de travaux sur le Chemin de la Pontoise qui auraient endommagé l'alimentation de celle-ci.

M. le Maire informe, qu'entre 2019 - date de la fusion - et fin 2021, la Commune aura dépensé pour le secteur de Villard-sur-Bienne, 200 000 € de travaux, ce qui n'est pas le cas sur les autres secteurs de la Commune. Il ajoute que les travaux sur le Chemin de la Pontoise ont été réalisés en 2014 et qu'il y avait longtemps que la fontaine ne coulait plus.

Deux fontaines ont été remises en état et on ne sait pas où nous conduirait la remise en eau de celle-ci.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 2 abstentions, refuse de donner une suite favorable à cette demande.

## 19) Proposition SIDEC / Schéma de défense contre l'incendie (SCDECI)

Les communes ont l'obligation de définir un schéma communal de défense contre l'incendie. Devant la complexité de la tâche et en lien avec la Grandvallière, il a été sollicité l'aide des services du SIDEC.

Les honoraires s'élèvent à 6 323.50 € HT. M. OLLITRAULT indique que, comparativement à ce qu'il a pu voir par ailleurs, l'offre est correcte.

Le Conseil décide de retenir le SIDEC pour l'élaboration dudit schéma.

## 20) Travaux – Centre Duchet :

- Du fait que les besoins avaient été mal estimés, le lot désamiantage est déclaré sans suite. Une nouvelle consultation en procédure adaptée est relancée. Le Conseil, pour ne pas retarder le début des travaux, autorise le Maire à attribuer ce lot, après analyse des offres par le SIDEC.
- Le Conseil autorise le Maire à attribuer, également le marché Assurance Dommage ouvrage et Tous risques chantier.
- Suite à l'appel d'offre, les lots 2 à 15 sont attribués comme suit :

| Attributaire                             | Lot   | Montant attribué HT en € | Informations complémentaires        |
|--|---|--------------------------|-------------------------------------|
| GOYARD – 39150                           | Lot n°2 - Terrassement et VRD                                     | 88 905,38                | Solution retenue : Solution de base |
| GCBAT BOURGOGNE<br>FRANCHE COMTE - 39210 | Lot n°3 - Démolition et maçonnerie                                | 475 000,00               | Solution retenue : Solution de base |
| ALD CONSTRUCTION BOIS -<br>39600         | Lot n°4 - Charpente, couverture, ITE et menuiserie extérieure     | 1 154 316,45             | Solution retenue : solution de base |
| SA REVERCHON - 39300                     | Lot n°5 - Plâtrerie, isolation et peinture                        | 389 000,00               | Solution retenue : Solution de base |
| PAGET - 39000                            | Lot n°6 - Menuiserie intérieure, contrôle d'accès et signalétique | 395 301,21               | Solution retenue : Solution de base |

|                                    |   |            |                                     |
|------------------------------------|---|------------|-------------------------------------|
| REVETEC ET CIE – 25720             | Lot n°7 - Sols collés   | 84 000,00  | Solution retenue : Solution de base |
| SCHIAVONE SARL – 39570             | Lot n°8 - Carrelage et faïence  | 118 542,33 | Solution retenue : Solution de base |
| PICARD SA - 39205                  | Lot n°9 - Chauffage, ventilation, plomberie, sanitaire et ECS solaire | 598 300,41 | Solution retenue : Solution de base |
| SCEB<br>CP : 39206                 | Lot n°10 - Electricité CFO et CFA                                     | 380 909,75 | Solution retenue : Solution de base |
| JURA ENERGIE SOLAIRE<br>CP : 39800 | Lot n°11 - Photovoltaïque   | 28 374,08  | Solution retenue : Solution de base |
| JOUVANCEAU METALLERIE - 39570      | Lot n°12 - Métallerie   | 50 909,72  | Solution retenue : Solution de base |
| PHAR-EAUX DAL GOBBO - 39140        | Lot n°13 - Etanchéité piscine   | 29 085,00  | Solution retenue : Solution de base |
| PHAR-EAUX DAL GOBBO - 39140        | Lot n°14 - Filtration piscine   | 93 515,00  | Solution retenue : Solution de base |
| FCE - 25270                        | Lot n°15 - Aménagements extérieurs                                    | 107 881,79 | Solution retenue : Solution de base |

**MM. FOUCAULT et SAVARY n'ont pas pris part au vote.**

**21) Personnel :**

- **Recrutement de personnel pour accroissement d'activité :** M. Philippe BOURGEOIS-REPUBLIQUE a été recruté de façon temporaire pour :
  - La réparation des chêneaux du hangar communal de Chaux-des-Prés,
  - L'extension de ce bâtiment,
  - La construction d'un abri en bois près de l'aire de jeux de Villard-sur-Bienne.

Décision entérinée par le Conseil Municipal.

- **Modification / Poste ATSEM :** Compte tenu de la modification des horaires de l' ATSEM à l'école de Prénovel, pour les besoins du service, le poste créé à 22h15 est modifié en un poste annualisé à 25h hebdomadaires.

**22) Centres de Loisirs : La reprise de l'activité du Centre de Prénovel à compter d'août 2021, entraîne une réorganisation de l'activité et une harmonisation entre les secteurs.**

- **Création de 2 postes d'adjoints d'animation :** Pour la reprise en gestion directe du Centre de Loisirs de Prénovel, il est créé à l'unanimité :
  - un poste d'Adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> à temps complet, pour la Directrice,
  - un poste d'Adjoint d'animation, à 28h/semaine pour l'animateur ou animatrice.
- **Demande d'augmentation de temps de travail :** Mme VADOT, Directrice de l'Accueil de Loisirs de Villard-sur-Bienne, qui va accompagner le changement de gestionnaire du Centre de Prénovel et superviser la partie administrative de l'ensemble des Centres, demande une augmentation de son temps de travail, de 3h / mois. Accord à l'unanimité.  
Par ailleurs, pour Mme VADOT, en CDI, dont la carrière n'évolue pas au rythme des fonctionnaires, il est proposé, compte tenu de son ancienneté et de la validation du BAFD, d'aligner sa rémunération sur celle de la Directrice du CLSH de Prénovel. Accord à l'unanimité.
- **Régime indemnitaire :** Pour tenir compte de l'ancienneté de Mme LOISON, animatrice à Villard-sur-Bienne, sa rémunération est revue également à la hausse. Accord à l'unanimité.
- **Frais de repas des agents :** Au CLSH de Prénovel, la prestation du repas de midi est fournie. Pour le Personnel, cela sera compté comme avantages en nature, au niveau de la paie.  
A Villard-sur-Bienne, comme les repas ne sont pas fournis, dans un souci d'équité, les agents se voient attribuer une prime de panier de 3.65 € / jour, les midis où ils sont de service.  
Accord à l'unanimité.
- **Frais de repas des enfants :** A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne plus participer aux frais de repas des enfants du CLSH de Prénovel, et autorise le Maire à signer la convention avec le prestataire Mille et un repas. Les repas seront facturés entre 3.76 et 3.96 € / repas, selon les revenus.

Pour s'aligner sur la position de Villard-sur-Bienne, le goûter ne sera plus fourni aux enfants fréquentant le Centre de Loisirs de Prénovel.

- **Tarifs et règles de tarification** : Il est arrêté les règles de tarification suivantes :
  - En périscolaire, tout ¼ d'heure commencé est dû,
  - En extrascolaire, toute ½ journée commencée est due.Ces règles étaient déjà appliquées à Villard-sur-Bienne.  
Les tarifs fixés en fonction des revenus doivent être réexaminés par la Commission et seront communiqués ultérieurement.
- **Projet éducatif 2021-2022** : Le projet éducatif est validé par le Conseil Municipal ; il sera transmis aux deux Directrices et communiqué à la demande.

### 23) Commission des pistes

Cette commission se réunira pour définir les travaux à réaliser sur les pistes de ski, en amont de la saison hivernale et dressera le bilan après l'hiver.

La concession du bâtiment et des équipements du Duchet sera mise en consultation dans les mois à venir, à court terme. Il est très vraisemblable que la gestion du domaine skiable sera mise à part.

Font partie de la commission : Yvan AUGER –Albin BOUVERET – Jean-Christophe MICHALET – François FENIET.

### 24) Questions diverses

- En juillet 2016, la Commune de Nanchez avait acheté une **licence IV** et disposait de 5 ans pour la faire fonctionner. Par conséquent, ouverture du débit de boissons à la salle polyvalente de Nanchez (Chaux-des-Prés), le **samedi 3 juillet 2021, de 10h à 16h**.
- Réouverture des secrétariats de mairie à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021, aux horaires habituels.
- **Remarque au sujet du passage de Nanchez dans le Canton de St-Claude** : M. le Maire tient à préciser le déroulement des évènements et à clarifier la situation sur le rattachement de notre commune au canton de Saint-Claude :

« En septembre 2019, notre Députée, Marie-Christine DALLOZ, nous alertait sur les intentions de M. le Préfet, de rattacher Nanchez au canton de Saint-Claude, pour doper le nombre d'habitants de ce territoire.

La population de la Ville de Saint-Claude en forte baisse, les rattachements de Cuttura à Saint-Lupicin, de Ponthoux à Lavans les St-Claude et de Villard sur Bienne à notre commune, ont fait chuter le nombre d'habitants du canton de Saint-Claude.

M. le Préfet du Jura, après avoir consulté Mme La Députée, M. le Président du Conseil Départemental du Jura, qui, tous deux, ont émis un avis défavorable à ce rattachement, a décidé de rattacher Nanchez au canton de Saint-Claude par arrêté en février 2020.

A aucun moment, nous n'avons été consultés sur ce changement et à ce jour, nous n'avons reçu aucun courrier pour nous notifier ce changement.

Je remercie Marie-Christine DALLOZ et Clément PERNOD qui, eux, ont pris le soin de nous demander notre avis sur ce rattachement, lors d'une séance du Conseil Départemental.

Et comme vous le comprendrez, j'avais émis également un avis défavorable.

Malheureusement, nous n'avons rien à dire sur ce sujet et sur les décisions du Préfet.

Petite précision, le rattachement cantonal ne change absolument rien sur le périmètre de l'intercommunalité et nous restons bien évidemment à la communauté de communes la Grandvallière ».
- **Le Tour de l'Avenir** passera sur la Commune, le **jeudi 19 août**. Nous recherchons des signaleurs (Temps de présence demandée : 1h). Se faire connaître en mairie.
- **Conseil d'école de Villard-sur-Bienne** : Le vendredi 25 juin à 20h30, à l'école.

Séance levée à 23h05.

Fait à Nanchez, le 30 juin 2021.

Le Maire,  
Yvan AUGER